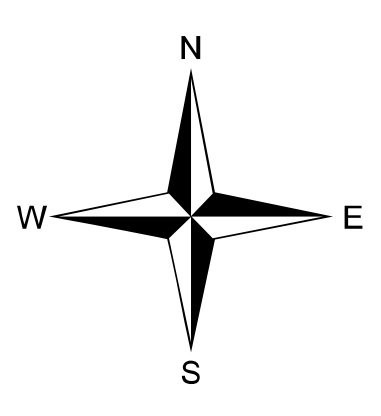
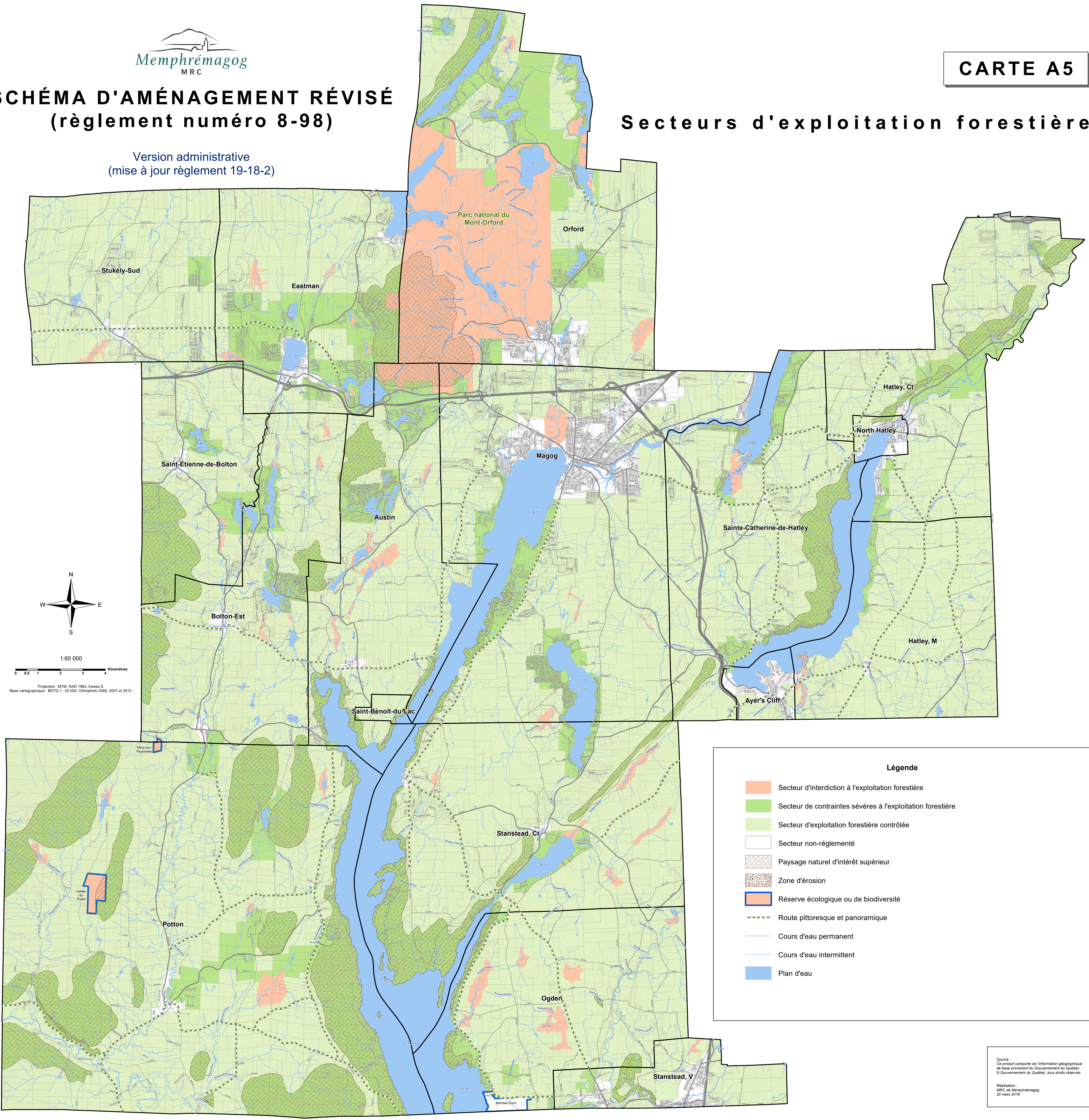


SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ
(règlement numéro 8-98)

Secteurs d'exploitation forestière

Version administrative
(mise à jour règlement 19-18-2)



1:60 000
0 0,5 1 2 3 4 Kilomètres
Projection: MTM, NAD 1983, Niveau 8
Base cartographique: BDTC 1:20 000, Orthophoto 2000, 2007 et 2013.

Légende

- Secteur d'interdiction à l'exploitation forestière
- Secteur de contraintes sévères à l'exploitation forestière
- Secteur d'exploitation forestière contrôlée
- Secteur non-réglementé
- Paysage naturel d'intérêt supérieur
- Zone d'érosion
- Réserve écologique ou de biodiversité
- Route pittoresque et panoramique
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
Réalisation :
MRC de Memphrémagog
20 mars 2019